

LES CRIMINELS

ÉTUDE CONCERNANT 859 CONDAMNÉS

Par le D^r CHARLES PERRIER, médecin des prisons

Ce n'est pas sans peine qu'ont été réunis les éléments de cette étude.

Dire simplement ce que nous croyons être la vérité, tel est notre but.

Nous mettons à profit l'aimable hospitalité qui nous est donnée dans les *Archives d'anthropologie criminelle* pour présenter aux lecteurs de la Revue quelques pages de notre travail.

CHARLES PERRIER

Nîmes, le 4 mai 1898.

A la date du 24 mars 1896, la *maison centrale de Nîmes* renfermait 859 condamnés, soit :

		NOMBRE	P. CENT	ENSEMBLE	P. CENT
Français	Continent . . .	545	63.44	652	75.90
	Corse	107	12.45		
Étrangers	Italiens	130	15.13	207	24.09
	Espagnols	23	2.67		
	Arabes	13	1.51		
	Divers	41	4.77		
		859	99.97	859	99.99

Les Français sont originaires :

2 de l'Ain, 6 de l'Allier, 8 des Basses-Alpes, 2 des Hautes-Alpes, 35 des Alpes-Maritimes, 21 de l'Ardèche, 1 des Ardennes, 2 de l'Ariège, 9 de l'Aude, 22 de l'Aveyron, 109 des Bouches-du-Rhône, 13 du Cantal, 1 de la Charente, 2 de la Charente-Inférieure, 107 de la Corse, 4 de la Côte-d'Or, 1 des Deux-

Sèvres, 1 de la Dordogne, 5 du Doubs, 8 de la Drôme, 3 du Finistère, 33 du Gard, 12 de la Haute-Garonne, 1 du Gers, 2 de la Gironde, 20 de l'Hérault, 1 de l'Ille-et-Vilaine, 3 d'Indre-et-Loire, 8 de l'Isère, 1 du Jura, 1 des Landes, 2 de Loir-et-Cher, 20 de la Loire, 30 de la Haute-Loire, 3 du Lot, 1 du Lot-et-Garonne, 4 de la Lozère, 1 de Maine-et-Loire, 1 de la Manche, 1 de la Marne, 1 de la Haute-Marne, 1 du Nord, 1 de l'Oise, 3 du Pas-de-Calais, 1 des Basses-Pyrénées, 5 des Hautes-Pyrénées, 10 des Pyrénées-Orientales, 21 du Puy-de-Dôme, 20 du Rhône, 2 de la Haute-Saône, 4 de Saône-et-Loire, 3 de la Savoie, 2 de la Haute-Savoie, 5 de la Seine, 1 de Seine-et-Oise, 2 de la Seine-Inférieure, 1 de la Somme, 2 du Tarn, 1 du Tarn-et-Garonne, 25 du Var, 28 de Vaucluse, 2 des Vosges, 1 de la Guadeloupe.

De l'Algérie viennent les 13 Arabes.

Les Italiens se disent :

99 du Piémont, 10 de la Lombardie, 8 de Naples, 6 de la Romagne, 3 de la Sardaigne, 2 de la Sicile, 1 de la Toscane, 1 de Gênes.

Par leur naissance, les Espagnols appartiennent :

19 à la Catalogne, 1 à l'Andalousie, 1 à la Biscaye, 1 à Murcie, 1 à la province de Léon.

Parmi les individus de nationalités diverses, on rencontre :

7 Autrichiens, 7 Suisses, 3 Allemands, 3 Anglais, 3 Argentins, 3 Égyptiens, 2 Alsaciens-Lorrains, 2 Américains (Amérique du Nord), 2 Belges, 2 Grecs, 2 Maltais, 1 Monégasque, 1 Hollandais, 1 Mauricien, 1 Brésilien, 1 citoyen de l'Uruguay.

— Le Français, à l'exception du *nervi* (souteneur), s'habitue vite dans la prison.

Il est bon garçon, rigole, *bonimente* et blague au besoin ses malheurs : « Ça se tire ! ça se tire ! disait certain quidam condamné pour vol, plus que trente-sept mois ! »

Un rien le met de belle humeur.

Sa joie déborde quand il peut jouer aux surveillants un tour

de sa tête. Alors de s'écrier, en ricanant : « Sont-ils c... les *pantes* qui nous détiennent ! Tout échappe à leur attention. En avant les violons ! Hardi ! »

Il n'y a pas pire farceur.

Gagner assez d'argent pour se payer plus tard un bon fusil, voilà toute l'ambition du Corse.

Les mœurs de ce dernier sont assez pures. Quand il se prostitue — ce qui arrive rarement — il ne fait *miché* que parmi les compatriotes.

Tous les Corses se connaissent. Beaucoup passent ici pour beaux-frères ou cousins. Ils s'encouragent, se conseillent, s'entraident. Le sentiment de solidarité qui les lie est poussé au plus haut degré.

Il faut distinguer entre les Italiens.

Chez les Napolitains, les Siciliens et autres péninsulaires du midi, la paresse, la lâcheté et la délation sont les qualités dominantes.

La plupart portent sur la joue la cicatrice qui flétrit à jamais les traîtres et les faux amis.

Moins assoiffé de farniente, l'Italien du Nord travaille de bon gré et travaille à la tâche.

Mais tous — enfants du Nord et enfants du Midi — ont la colère facile ; ils s'arment volontiers du couteau.

Tireurs au flanc et grincheux, les Espagnols se plaignent à tout propos.

Parlez-moi des Anglais ! Froids et corrects, ces messieurs n'ont qu'une pensée : se procurer le confortable.

Ils prennent du souci pour leurs effets et font leur toilette au robinet commun avec autant de gravité que s'ils opéraient devant un magnifique lavabo, ne négligeant ni les soins de la bouche, ni ceux de la main.

Ils se soutiennent. Quotidiennement, des secours leur arrivent.

Leur unique ambition est d'avoir du travail « propre » et de vivre en paix.

Détail à noter, la mère patrie veille encore sur eux et, quand ils en expriment le désir, l'ambassade leur fait parvenir des livres.

Que penser des Autrichiens, Suisses, Allemands, Belges, Grecs, etc... ?

Ce sont des modestes qui passent inaperçus ; leur conduite est sage.

Une extrême indifférence et un énorme égoïsme caractérisent l'Arabe.

Non content de reposer la nuit, il se plairait à dormir tout le jour. On ne le chasse de la visite médicale qu'à force de lavements.

Quoique foncièrement contemplatif, le *filz du désert* fait admirablement le coup de poing et surtout le coup de tête.

Avis aux amateurs !

*
**

Toutes les professions y sont représentées, depuis le marchand de poil de lapin jusqu'au banquier à *la manque* (véreux), soit :

	NOMBRE	P. CENT
Propriétaires, rentiers.	11	1.28
Employés de banque et de commerce.	66	7.68
Commerçants, fabricants	32	3.72
Professions alimentaires.	65	7.56
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	151	17.57
Ouvriers du bâtiment et du mobilier	92	10.71
Professions agricoles (journaliers, domestiques).	348	40.51
Nomades.	46	5.35
Sans profession.	48	5.58
	859	99.96

On remarque 9 propriétaires et 2 retraités : 1 gendarme et 1 facteur des postes.

Les employés de banque et de commerce comprennent : 20 individus remplissant des emplois divers (encaisseurs, commis-voyageurs, etc.), 20 garçons d'hôtel et de café, 13 coiffeurs, 5 comptables, 4 employés du chemin de fer, 2 courtiers de vin, 1 agent d'affaires, 1 pianiste.

Nous avons classé :

Parmi les commerçants et fabricants : 14 marchands (de vins, grains, étoffes, volailles, cochons, chevaux), 11 commerçants

et négociants, 1 banquier, 1 liquoriste, 1 limonadier, 1 aubergiste, 1 mercier, 1 coutelier, 1 brocanteur.

Dans les professions alimentaires : 23 boulangers, 17 marins et pêcheurs, 13 cuisiniers, 10 bouchers, 2 pâtissiers.

Au nombre des ouvriers d'ateliers et de fabriques : 34 cordonniers, 18 mécaniciens et ajusteurs, 15 tailleurs d'habits, 9 mineurs, 9 imprimeurs, relieurs, typographes, lithographes, 6 forgerons et maréchaux-ferrants, 6 chaudronniers, 5 galochiers, sabotiers et sandaliers, 5 carriers et marbriers, 4 tanneurs et mégissiers, 4 fileurs et tisserands, 4 foudriers et tonneliers, 4 fondeurs (mouleur, tourneur, manœuvre de fonderie), 3 chauffeurs, 3 ferblantiers, 2 horlogers, 2 bouchonniers, 2 bijoutiers, 2 électriciens, 2 potiers et faïenciers, 2 charrons et carrossiers, 1 photographe, 1 layetier, 1 matelassier, 1 verrier, 1 coloriste, 1 armurier, 1 puddleur, 1 chiffonnier-trieur, 1 chemisier, 1 scieur d'usine.

Figurent parmi les ouvriers du bâtiment et du mobilier : 33 maçons, 21 menuisiers et ébénistes, 9 charpentiers et scieurs de long, 8 peintres, 7 serruriers, 4 plâtriers, 2 tuiliers, 2 carreleurs, 2 tapissiers, 1 ferblantier-zingueur, 1 chaisier, 1 cimenteur, 1 tailleur de pierres.

Dans les professions agricoles (journaliers, domestiques) se trouvent : 128 journaliers, 97 cultivateurs et laboureurs, 25 charretiers, voituriers et camionneurs, 18 terrassiers, 15 portefaix, chargeurs et hommes de peine, 15 manœuvres, 11 jardiniers, 10 cochers, 10 bergers, 9 domestiques et valets de chambre, 2 fermiers, 2 bûcherons, 1 vigneron, 1 charbonnier en forêt, 1 infirmier, 1 garçon laitier, 1 garçon d'écurie, 1 toucheur.

Nous avons considéré comme nomades : 25 marchands ambulants (étalagistes forains, marchands de bonbons, chiffonniers, camelots, colporteurs, revendeurs), 8 artistes lyriques (musiciens, acrobates et bateleurs), 7 contrebandiers, 1 tondeur de chevaux, 1 remouleur, 1 archéologue, 1 ancien militaire, 1 fabricant d'allumettes, 1 ex-commissaire de police.

Dans les *sans profession*, qualifiés ainsi par le Parquet, on compte 48 individus.

*
* *

Ces 859 condamnés peuvent être groupés en 6 catégories :
— 1° En tête se placent les *pickpockets*, *chevaliers d'industrie* et *rats d'hôtel*.

Chez la plupart, l'instruction fait défaut; en revanche, ils ont l'intelligence vive.

C'est à la façon de soutenir le regard qu'ils se reconnaissent. Tandis que le *mecque* baisse les yeux, l'*ouvrier*, lui, regarde hardiment et en face, tâchant de découvrir les membres de sa famille.

Ceux-ci sont pour le nouveau venu une Providence. Ils s'enquièreent de ses besoins, lui évitent les ennuis du *bleu* et le mettent à l'*abri*.

Il existe entre eux la plus étroite solidarité : le lettré fait la correspondance ; le tailleur fournit les bérets de fantaisie et recoupe les pantalons. D'autres se chargent de procurer des *petites femmes*.

Ce sont eux les véritables organisateurs de la *camelote*, les pourvoyeurs du tabac à chiquer, à priser et à fumer.

Les trois quarts, il est vrai, possèdent de l'argent clandestin, enfoui dans les profondeurs du rectum. Un étui en métal leur sert de *pochette* (porte-monnaie). Cet étui (voir planche I), connu sous le nom de *plang*, se visse par le milieu et peut contenir jusqu'à 300 francs en *jonc* (or).

Pour rouler le guet pénitentiaire, ils ne sont pas à court de moyens. Ils font tout à petit bruit et se dérobent avec la souplesse du serpent aux exigences administratives.

Leur atelier préféré est celui où la fatigue est nulle.

Ils sont en général très propres dans leur personne; souvent actifs, rarement passifs. Les vieux seuls se laissent aller parfois à *jouer au bouchon*. Et encore s'arrangent-ils de façon à ne pas ébruiter le secret de leurs petites manies.

Ils sont si malins les *ouvriers* de la *machinette*!

— 2° Cette catégorie ne manque pas de variétés.

Les individus qui la composent (faillis, banqueroutiers, employés infidèles, etc., escrocs médiocres ou *faiseurs*) sont

généralement intelligents et jouissent d'une certaine considération.

Même ici, le prestige de l'éducation s'impose.

C'est parmi eux que l'administration recrute les comptables, moniteurs, etc.

A quelques exceptions près, leur mise est réglementaire.

Ce qui les différencie des *pickpockets*, c'est un moindre raffinement dans les moyens employés pour se procurer « l'impossible ».

Un sentiment de fierté les distingue ; chez quelques-uns, il est poussé jusqu'au ridicule.

D'aucuns cherchent à *épater* les *copains* par des phrases ronflantes.

D'autres ne sauraient manger sans la traditionnelle serviette ; ils se lèvent à minuit, s'attachent le mouchoir au cou et grignotent un morceau de pain, traduisant ainsi leur habitude de souper « au café anglais ».

Pour forcer les nigauds à les appeler « Monsieur », il en est qui appellent « Monsieur » tout le monde ; ils disent : « Monsieur le balayeur », « Monsieur le vidangeur », « Monsieur le voisin ». Ceux-là, quand ils se saluent, se donnent du « bonjour, marquis », « salut, baron », etc.

Ils font bande à part, ne fréquentant volontiers que les chevaliers d'industrie.

Pleins de mépris pour le menu *fretin* dont la grossièreté les choque, ils se gardent de toute impolitesse à son égard et ne veulent pas entrer en discussion avec lui.

Toujours bien vus par l'administration lorsqu'ils s'acquittent de leurs devoirs, ils parviennent à favoriser des amis.

Ils les *passent en consigne* au comptable général qui les propose, le cas échéant : « Essayez d'un tel », dit-il. Et si les débuts sont difficiles, on se mettra à trois ou quatre pour aider le titulaire à arrêter sa fin de mois.

Beaucoup *en sont*. On fait venir la *filles* à l'atelier, dimanches et fêtes, sous prétexte de travailler, et on *turbine sur le flanc*.

Un cervelas, un fromage, quelques cigarettes, etc., sont le prix de l'opération.

Quelquefois même le comptable y va *à l'œil* ; le *môme* espérant ainsi gagner ses bonnes grâces.

Ils forment la société *chic* de la prison.

C'est là qu'on se rit des paperasseries administratives, qu'on épluche toutes les imperfections de la procédure et qu'on revise le Code deux et trois fois par an.

— 3° Ici se rangent : les paysans, les ouvriers et tous ceux qu'un accident a jetés en dehors de la route, les violents chez qui la colère a pu obnubiler momentanément la raison et les individus condamnés pour crimes contre les mœurs, sujets ordinairement à des impulsions malades.

Sans qu'il y paraisse, la plupart n'ont que du mépris pour le monde dans lequel ils sont appelés à vivre.

On les voit toujours doux, paisibles et taciturnes, ne récriminant jamais, « faisant les morts ».

L'administration les qualifie : bons détenus.

— 4° Vol, mendicité, vagabondage, outrages à magistrats, souventes fois aussi attentats à la pudeur, tels sont les motifs de leur condamnation.

Petits voyous, trimards, souteneurs timides, voilà les noms qu'on leur donne.

On les rencontre éparpillés un peu partout. Sous les verrous, ils vivent sans groupement, isolés, volant leurs codétenus et se volant entre eux.

Dans les situations diverses où ils se sont trouvés, quelques intervalles ont été marqués par un tel sentiment de bien-être, qu'en les remémorant, ils en sont affectés comme s'ils y étaient encore (J.-J. Rousseau).

Ils fournissent des *tuyaux* sur les fermes et hôtelleries de leur connaissance et s'initient à la façon de dévaliser un *poivrot* (ivrogne) étendu sur un banc.

La grande majorité ne possède aucune instruction.

Ceux qui ont l'esprit vif ne l'ont pas juste.

Toutes leurs actions ont le caractère de l'insouciance.

Comme malpropreté, à eux le pompon.

Sans cesse ils se plaignent ; ils ont toujours peur de trop travailler.

C'est parmi eux que se recrute « le bataillon des demoiselles ».

Les plus connues sont : « le Niston », « Marcelle », « la

Lyonnaise », « le Minon », « la Cantinière », « l'Espagnole aux grands yeux », « la Nègresse, à la peau noire, mais au cœur blanc ».

Au premier plan brillent deux étoiles que n'approche pas qui veut : « la belle G... » et « la parisienne S... ».

Généralement, c'est à la « salle de repos » qu'elles vont *se faire taper dans les baguettes*. « Là, c'est *franc* ; on peut *marcher* toute la nuit. »

A leurs allures, on distingue aisément ces *dames* des autres détenus.

Elles cherchent à se donner une voix douce et portent des sabots à pointes lisses et à talons Louis XV.

Volontiers elles se décollètent et couchent « à poil », sous prétexte qu'il fait trop chaud.

Quelques-unes se maquillent et il n'est pas de ruses qu'elles n'emploient pour attirer à elles les pigeons de leur sexe.

Une d'entre elles que la nature a moins bien traitée plastiquement que ses rivales, naguère encore, arborait crânement le strapontin, pour se donner des airs de Vénus callipyge.

Toutes affichent cyniquement leur passion dégoûtante : « Oh ! ce vieux *chameau* ! il me donne un *jupon* (caleçon) tout froissé. » Ainsi parlait au prévôt qui distribuait le linge de corps, l'une de ces impudentes créatures.

Elles excellent d'ailleurs dans l'art de faire « casquer » les *bibassons douillard*s (vieux riches) et se moquent d'eux avec un *michton* de leur monde.

Pour avoir leurs aises, les individus de cette catégorie vendraient père et mère ; ce sont des mouchards. Ames viles, cœurs lâches, ils sont capables de toutes les infamies, de toutes les déchéances.

— 5° C'est le rebut non seulement de la société, mais même de la prison.

Souteneurs avérés et voyous tragiques rentrent dans cette catégorie.

Leur nombre est grand.

Sous la livrée pénitentiaire perce chez la plupart une pointe de fantaisie.

De larges brides en cuir verni garnissent leurs sabots très souvent sculptés.

Pour montrer leurs chaussettes bigarrées de noir, de rouge et de blanc, ils retroussent le pantalon à la façon des gentlemen.

Leur béret, de travers sur la tête, a des allures de casquette par devant.

Ne pouvant s'offrir une large ceinture « couleur arc-en-ciel », ils se sanglent d'une bande de flanelle blanche qu'ils font descendre très bas, au-dessous des reins.

Ils prennent en marchant un grand air débraillé et gondolent le buste sur les hanches — cela s'appelle : *faire la chaloupe*.

Dès leur condamnation, leur *marmite* les *plaqua* ; aussi, se racontent-ils leurs malheurs.

Quand, par hasard, l'un d'eux reçoit une *tune* (écu de 5 francs) de son ancienne *persilleuse*, il faut voir avec quel orgueil il répand cette heureuse nouvelle.

La soif de la célébrité les dévore : « Comment ! on ne me reconnaît pas ! Je suis *André* dit le *Tonnerre*. » — « Et moi, reprend un long et stupide *sécot*, on m'a nommé : *Cervelle-le-Grand*. »

Et quelle morgue !

Habitué à frapper, ils veulent paraître terribles, quittes à adoucir leur voix quand ils trouvent à qui parler.

Il n'y a pas gens plus bornés ni plus têtus que ces prétendus fins d'esprit qui étalent avec un cynisme révoltant leur grossièreté, leur ignorance et leur présomption.

Chez eux, l'argot est très en honneur ; les tatouages abondent.

Pour *tirer une goulée* (fumer) ou *griller un peu*, comme ils disent, d'aucuns se priveraient du nécessaire et même donneraient un mauvais coup.

Chose curieuse, tel qui hausserait les épaules d'avoir été pris en flagrant délit de crime, rougirait d'être soupçonné d'un acte de pédérastie passive.

Ils aiment à vanter le faux éclat de leurs exploits et se consolent de leur condamnation par la préparation de nouvelles affaires.

Le mal, ils le font aussi consciemment qu'ils auraient fait le bien si l'éducation et les exemples reçus avaient été autres.

Pour eux, surtout, la prison est l'école du vice.

— 6° En général, les peines infligées pour *crime anarchiste* (attentats ou actes préparatifs) ne sont pas subies sous le régime de la vie en commun.

A l'exception d'un seul, les individus considérés comme anarchistes ont été condamnés pour des faits étrangers à ce crime.

Anarchistes ! mais six sur huit ne le sont pas. Et s'ils ont parfois affiché des idées subversives, ç'a été par pose ou dans le but d'exploiter la bonne foi des anarchistes convaincus.

Il est même à croire que les seules idées de réforme qui ont pu germer dans leur cerveau visaient les perfectionnements à apporter aux divers systèmes de perforation des coffres-forts ; le vol qualifié étant, communément, leur principal moyen d'existence.

Contrairement à ces faux anarchistes, les deux autres — les vrais, ceux-là — sont portés à l'étude et ne manquent pas d'intelligence.

Ils ne cherchent pas à faire d'adeptes ; la prison les rend plutôt réservés.

L'un d'eux possède quelque instruction.

Les détenus au milieu desquels ils vivent les déclarent excellents camarades et d'une conduite toujours franche et correcte.

« Je suis étonné, nous écrit un *rat d'hôtel*, de l'importance que le gouvernement a donné aux attentats anarchistes, persuadé que la plupart des explosions qui ont eu lieu à Paris, en 1893 et 1894, n'ont pas eu pour auteurs des anarchistes, Émile Henri et Vaillant exceptés.

« Ces attentats ont été le fait de malfaiteurs se disant anarchistes et voulant se venger des rigueurs de la justice en l'effrayant.

« Je connais en effet un café — lieu de réunion des voleurs — qui a servi d'officine pour la préparation des engins explosifs.

« De là, partaient les lettres anonymes (composées au milieu de grands éclats de rire) à l'adresse des membres du parquet.

« Quelques-unes de ces lettres furent prises dans le sérieux ; et, au grand contentement de tous, la police garda pendant plusieurs semaines les maisons des citoyens menacés.

« Lors du procès Ravachol, le président du jury de la Seine en reçut trois en pleine audience.

« C'est bien à tort qu'on les mit sur le compte des anarchistes. »

*
* *

Les crimes et délits qui ont motivé la condamnation sont les suivants :

	NOMBRE	P. CENT
Vol simple (complicité, tentative, recel)	361	42.02
Vol qualifié (complicité, tentative, recel).	138	16.06
Vol, vagabondage, mendicité	20	2.32
Vagabondage, outrages à magistrats	28	3.25
Violences, coups et blessures, rébellion.	90	10.47
Coups et blessures ayant occasionné la mort.	17	1.97
Menaces de mort	3	
Suppression d'enfant	1	
Tentative d'empoisonnement	1	
Tentative d'homicide	1	
Assassinat	1	
Tentative d'assassinat	2	
Meurtre	22	
Tentative de meurtre	12	
Complicité de meurtre.	2	
Attentats et outrages à la pudeur.	63	7.33
Viol.	1	0.11
Détournement de mineurs, enlèvement.	3	0.34
Escroquerie, abus de confiance, banqueroute, faux, etc.	75	8.73
Fausse monnaie (fabrication et émission).	12	1.39
Incendie.	5	0.58
Fabrication d'engins explosifs	1	0.11
	859	99.91

Tel est le classement que nous avons adopté.

Il nous a été suggéré par la *notice* épinglée au dossier de chaque condamné, précieux document qui émane de l'autorité judiciaire et qu'il nous a été permis de consulter à titre de médecin de l'établissement.

Après avoir réparti, dans chacune de ces catégories de crimes et délits, les observations qui nous ont paru les plus intéressantes, nous avons groupé nos pensionnaires en « criminels contre les personnes » et en « criminels contre les propriétés ».

Cela fait, nous les avons considérés dans leur ensemble et les avons examinés à 38 points de vue différents.